

Parc national de Port Cros

Objectif 4.I Faire des îles un espace d'excellence en matière d'écoresponsabilité

Les enjeux énoncés ci-dessous sont communs avec ceux de l'orientation 4.4 de la Charte « Faire des îles un espace exemplaire d'écoresponsabilité ». Cinq mesures communes s'appliquant aux coeurs et à l'aire potentielle des îles sont développées dans la **partie 4** plutôt que dans cette partie dédiée aux coeurs, car les enjeux sont plus marqués pour les espaces construits de l'aire optimale d'adhésion de Porquerolles que pour ceux du coeur de Port-Cros. Le contexte de l'île de Porquerolles, quasiment identique pour les espaces classés en aire optimale d'adhésion et en coeur, est développé dans l'Orientation 4.4.

N'est ici développé que le contexte de l'île de Port-Cros. L'objectif 4.I tout comme l'orientation 4.4 visent à trouver collectivement des solutions innovantes aux problématiques de développement durable identifiées sur les îles:

Favoriser l'écomobilité terrestre et maritime

Contrairement à Porquerolles, la réduction du parc automobile n'est pas un enjeu prioritaire pour Port-Cros, même si cette réduction doit être recherchée. Actuellement, le nombre de véhicules terrestres sur l'île est d'une quinzaine de véhicules dont seulement trois électriques. L'objectif premier de la charte dans ce domaine, est d'accélérer la transition des véhicules thermiques vers des véhicules électriques terrestres moins polluants et la promotion de navires à propulsion électrique ou hybride.

Préserver la ressource en eau et la qualité des milieux aquatiques

L'objectif de la charte est d'identifier et mettre en oeuvre des solutions qui répondent aux besoins des habitants, tout en préservant durablement la ressource. En plus de la réduction des consommations d'eau potable par la sensibilisation des usagers, les solutions portent en priorité sur la récupération des eaux pluviales et de ruissellement et sur l'amélioration de l'efficacité des systèmes existants (réutilisation, etc.) Des solutions techniques doivent être recherchées à Port-Cros pour récupérer tout ou partie des 80 m3 journaliers rejetés en mer après traitement par la station d'épuration. Le contrat de baie des Îles d'Or sera déterminant dans l'atteinte de cet objectif.

Améliorer la gestion des déchets

L'objectif prioritaire visé pour Port-Cros est la réduction à la source des déchets et l'amélioration du tri sélectif, en particulier par les visiteurs plaisanciers. La quantité moyenne de déchets produits pendant les deux mois d'été est de 65 tonnes.

Réduire les consommations d'énergies et développer les énergies renouvelables intégrées dans le paysage

La charte vise à réduire les consommations en améliorant ; la performance du bâti (isolation, éclairage, ventilation, etc.) ; les comportements des usagers et en mobilisant les sources d'énergie non polluantes. Sur ce dernier point, un effort en matière d'innovation technique et réglementaire est nécessaire, pour rendre possible l'installation de ces sources d'énergie et leur intégration paysagère, dans le cadre très contraint du village de Port-Cros, inclus en grande partie dans le périmètre de protection du Monument Historique classé du Fort du Moulin.

Parc national de Port Cros

Cinq mesures communes aux coeurs de Port-Cros et Porquerolles et à l'aire optimale d'adhésion des îles s'appliquent également sur les coeurs et sont détaillées dans l'orientation 4.4 de la partie 4 et listées à la suite du présent tableau. Elles répondent aux enjeux précédemment identifiés en matière d'écomobilité, de gestion des déchets et de réduction de consommation d'eau et d'énergies.

1 mesure partenariale	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
<p>4.1.1 Coeur et AOA île : Augmenter les capacités de récupération des eaux pluviales et de ruissellement et améliorer le traitement des eaux usées pour leur réutilisation.</p> <p>La mise en oeuvre de cette mesure devra porter sur les différents modes de réutilisation possible : eau potable, eau sanitaire et eau agricole.</p> <p>- Pour l'île de Porquerolles, cette mesure portera notamment sur la mise en place de retenues d'eau de ruissellement et de bassins tampons et l'étude des possibilités de réutilisation des eaux issues de la Garonne et des bassins versants.</p> <p>- Pour l'île de Port-Cros, cette mesure portera notamment sur l'étude de faisabilité et la mise en oeuvre de la récupération des eaux pluviales et des eaux issues de la station d'épuration.</p> <p>- Pour l'île du Levant, un dispositif expérimental</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise d'ouvrage • Élaboration d'un projet global : <p>Réalisation d'un diagnostic,</p> <p>recensement des citernes, puits et retenues d'eau à restaurer, identification de nouveaux sites propices</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil / Appui technique aux porteurs de projets • Réalisation des travaux pour les retenues d'eau de ruissellement dans le milieu naturel 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise d'ouvrage • Étude d'évaluation des potentialités de récupération des eaux sorties de station d'épuration • Accompagnement des initiatives privées pour la récupération des eaux de pluies 	<ul style="list-style-type: none"> • Agence de l'eau RMC • TPM • DREAL • Ministère de l'agriculture • STAP • Propriétaires • ARS

Parc national de Port Cros

pour la réutilisation voire la potabilisation sera étudiée en accord avec l' ARS.

Mesures de l'AOA dont l'application dans les coeurs concourt à l'atteinte de cet objectif :

Mesure 4.4.2 Coeur et AOA île Améliorer le transport, le déchargement et le stockage de marchandises à destination des îles. L'établissement public contribuera en particulier à la mise en oeuvre des actions qui relèvent de sa compétence en tant que gestionnaire du port de Port-Cros.

Mesure 4.4.3 Coeur et AOA île Accompagner la transition vers un parc de véhicules terrestres et maritimes non polluants. L'objectif est de limiter le nombre de véhicules terrestres sur l'île de Porquerolles. Le partenariat entre la compagnie maritime TLV, le parc national et la commune de Hyères sera réactualisé pour améliorer le contrôle des entrées de véhicules sur l'île. Par ailleurs, l'établissement public contribuera à la mise en oeuvre de cette mesure par la mise en oeuvre du plan de déplacement interne à l'établissement.

Mesure 4.4.4 Coeur et AOA île Réduire significativement la production des déchets à la source et développer le tri et la valorisation des déchets en s'appuyant sur les principes de l'économie circulaire.

Mesure 4.4.5 Coeur et AOA île Réduire les consommations d'eau potable par des équipements adaptés, et par des actions de sensibilisation et de communication.

Sur l'île de Port-Cros, la consommation annuelle s'élève à 13 500 m³/an dont environ 40 % pour les seuls mois de juillet et août. L'établissement public contribuera à cette mesure par la poursuite du programme écores dans ses bâtiments.

Mesure 4.4.7 Coeur et AOA île Limiter les consommations énergétiques sur les îles en réalisant un diagnostic énergétique, suivi d'actions de réduction des consommations du bâti et de l'espace public.

L'établissement public contribuera à la mise en oeuvre de cette mesure par l'application des dispositions du programme écores à son patrimoine bâti.

Modalités réglementaires (MARCoeurs) concourant à l'atteinte de cet objectif :

MARCoeur 6 Ordures, déchets et autres matériaux

MARCoeur 7 Éclairage artificiel

MARCoeur 12 Règles particulières applicables à l'ensemble des travaux, constructions et installations

MARCoeurs 13 et suivants Travaux, constructions et installations pouvant être autorisés par le Directeur

MARCoeur 22 Activités commerciales ou artisanales

MARCoeur 24 Circulation et stationnement des personnes, des animaux domestiques autres que les chiens et des véhicules terrestres

Référence ID de l'article : #4483

Parc national de Port Cros

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-09 15:21